



Saint-Pierre Dels Forcats, le 01/06/2022

2022 / 035

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT l'affaissement de la chaussée du chemin du Rec d'amount,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : L'accès au chemin du Rec d'amount est interdit jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires ;

Article 2 : Une déviation est mise en place par la rue des coquelicots pour l'accès des riverains ;

Article 2 : Les barrières et panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la mairie pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr